

Marge pour garanties de cautionnements bancaires d'EDC

Listes de contrôle des processus de demande et d'indemnisation

Notre Marge pour garanties de cautionnements bancaires (Marge PSG) fournit une garantie à 100 %, irrévocable et inconditionnelle, en cas d'appel des cautionnements, ce qui vous aide à répondre aux besoins de vos clients, sans grever leurs marges de crédit opérationnelles.

Veillez contacter votre directeur de comptes d'EDC si vous avez des questions à ce sujet.

LISTE DE CONTRÔLE DU PROCESSUS DE DEMANDE

En ce qui concerne la Marge PSG, nous aurons d'abord besoin des documents suivants dans le processus de demande de votre client :

- un formulaire de Profil du client et Consentement;
- un formulaire de Déclaration et indemnisation pour produits de cautionnements;
- les états financiers de votre client pour les trois derniers exercices.

Nous pouvons demander des documents additionnels après l'évaluation des renseignements soumis dans la demande initiale.

LISTE DE CONTRÔLE DES DEMANDES DE COUVERTURE

Pour chaque lettre de crédit stand-by (LCS) ou lettre de garantie (LG) pour laquelle vous demandez une couverture dans le cadre d'une Marge PSG, nous aurons besoin des documents suivants :

- une demande de couverture;
- une copie de la LCS ou LG à être émise pour laquelle une couverture est demandée.

LISTE DE CONTRÔLE DES DEMANDES D'INDEMNISATION

Nous aurons besoin des documents suivants lorsque vous soumettez une demande d'indemnisation dans le cadre d'une Marge PSG :

- une demande d'indemnisation PSG;
- une copie de la demande de paiement écrite présentée en vertu de la LCS ou LG;
- tout autre document stipulé dans la LCS ou LG qui doit être soumis par le bénéficiaire en appui à sa demande de liquidation;
- une copie de la LCS ou LG émise par votre institution financière, ainsi que toutes les modifications apportées depuis la date d'émission jusqu'à la date d'appel;
- une copie de la preuve de paiement par votre institution financière au bénéficiaire ou à l'institution financière étrangère (ce qui constitue votre preuve de sinistre);
- des copies de toute correspondance pertinente avec le bénéficiaire ou l'institution financière étrangère dont votre institution financière a pris l'initiative ou qu'elle a reçue directement ou à titre de copies transmises par le client;
- tout autre document qui peut s'avérer utile pour évaluer votre demande d'indemnisation.

› EDC PEUT VOUS AIDER

Pour en savoir plus et obtenir des formulaires, visitez-nous à guidelF.edc.ca, ou composez le **1-866-551-3607** si votre client a un chiffre d'affaires annuel de moins de 10 M CAD, ou faites le **1-866-572-6447**, lorsque le chiffre d'affaires annuel dépasse ce montant.

This document is also available in English.